VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE

Propriétés du Septième District, Carrollton.

A l'encan, JEUDI, le 7 MARS 1907, à midi.

PETER HENRY SCHERER vs MME LIZZIE WOMBACKER ET AL.

No 79,994—Cour Civile de District, Division C.

PAR FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 14me jour de janvier 1907, et signé le 18me jour de janvier 1907, dans l'affaire de Peter Henry Scherer vs Mme Lizzie Wombacker et al. No 79,974, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse et Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, contenant quatre lots de terre, situé dans le Septième district de la Nouvelle Orléans, le même étant l'ilet No 199, borné par les rues Monroe, Léonidas, Jeanette et Birch, et mesurant environ trois cent pieds de face sur chaque rue.

Les améliorations consistant d'un cottage simple No 6605 rue Jeanette, contenant trois chambres et cuisine plafonné et tapissé, hangar dans le fond. La maison est en bonne condition.

2° Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, étant l'ilet No 235, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Hickory et Cohn, avec une façade de trois cent pieds sur chacune des dites rues.

3° Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, ilet No 236, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Hickory et Cohn avec une façade de trois cents pieds de chaque côté ladites rues.

Les améliorations consistant des Nos 1802 et 1804 rue Général Ogden, cottage double avec trois chambres de chaque côté.

4° Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 264, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Cohn et Spruce, avec une façade de trois cents pieds sur chacune desdites rues.

5° Dix certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 174, borné par les rues Jeannette, Général Ogden, Eagle et Poplar, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 les dits lots sont contigus, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jeannette par une profondeur de cent vingt pieds entrelignes parallèles, le lot 13 formant l'encoignure des rues Jeannette et Eagle, Jeannette et Général Ogden, et le lot 22 formant l'encoignure des rues Jeannette et Eagle.

Les améliorations consistant des Nos 1453-55 rue Général Ogden; cottage double avec deux chambres et cuisine de chaque côté. Aussi une grande écurie et hangar.

6° Dix certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant dans le septième district de la Nouvelle Orléans, l'ilet 107 borné par les rues Leonidas, Birch, Monroe et Green, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Leonidas par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 1 et 10 étant les lots de l'encoignure respectivement.

Les améliorations comprenant les Nos 1802-04 rue Leonidas, cottage double, deux chambres de chaque côté; Nos 1618-20 rue Leonidas, cottage double, deux chambres de chaque côté; Nos 1625 rue Leonidas, deux chambres de chaque côté.

7° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 173, borné par les rues Protection, Jeannette, Poplar et Général Ogden, désignés comme lots 6, 7, 8, 9 et 10; lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Général Ogden par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Général Ogden et Jeannette.

8° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Protection, Jeannette, Poplar et Général Ogden, désignés par les Nos 11 et 12; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant du No 6922 rue Jeannette, cottage double, deux chambres de chaque côté.

L'attention des placeurs et spéculateurs est appelée à cette splendide occasion en vue du fait que les propriétés du Septième District offrent des avantages sans égales comme placement sûr et profitable avec augmentation certaine dans l'avenir. Le capitaliste éveillé fait silencieusement ses placements dans cette section particulière, satisfait qu'en une autre section de cette ville, un encan offre le même avancement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, crédit, avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix de l'adjudication avec

FREED & CLESI, Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 826 rue Commune.

Stafford, Lambert & Robinson, Howell Carter, Jr, Arthur J. Peters, avocats.

20 jan—20 27—fév 3 10 17 24—mars 3 7

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Georgiana Pohlmann et als vs les mineurs Meyer.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE.

Nos 1806-08 rue Dryades.

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières d'Encan.

Mercredi, le 20 Fevrier 1907, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No 61,182, signé le 11 janvier 1907, intitulée Mme Georgiana Pohlmann et als versus les mineurs Meyer, et adressé à Eiseman & Lazarus, Encanteurs, sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières d'Encan, MERCREDI, le 20 février 1907 à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne (autrefois Bacchus), St André et Pélicité, désigné comme et No 8 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, le 19me jour de mars 1855, et déposé en l'étude de E. E. Théard, comme plan No 12 de son livre de plans et mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds six (6) lignes de face à la rue Dryades, quatre vingt huit pieds et neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7, et quatre vingt seize pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 9.

Les améliorations sur cette propriété comprenant un magasin et résidence double, maintenant louer à bail pour affaire commerciale, dans la partie centrale et florissante de la rue Dryades.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et de payer pour l'acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, et déposer 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication avec Eiseman & Lazarus, encanteurs.

E. W. Barnes, avocat.

20 jan—20 27—fév 3 10 17 20

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

—DE—

JEAN BAPTISTE CHALAIRE

No 81,403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu le 23 janvier 1907 et signé le 24 janvier 1907, par l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, dans cette affaire, ordonnant la vente de propriété foncière ci-après décrite pour effectuer un partage, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 27 février 1907, à midi, en mon Bureau et Bourse, No 239 rue Bourbon, en cette ville, à savoir:—

Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 915, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Prieur et Johnson, désignés comme lots B, C, E, F, G, et le lot du fond D sur un devis annexé à l'inventaire pris par A. J. Villeré, notaire, le 15 janvier 1907 et lesquels lots mesurant comme suit:

Les lots B et C, chacun 30 pieds à la rue Prieur par 160 de profondeur. Les lots E, F et G, chacun 32 de face à la rue Marigny par 111 2/7 de profondeur et le fond du dit lot D, 71 2/7 de face à la rue Prieur par 32 de profondeur.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, pour des billets des acquéreurs, payables un an après date, portant intérêt à 7 0/0 par an du jour de la vente publique jusqu'au paiement, garantie par hypothèque et privilège de vendeur et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets.

Les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1907. Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix de la vente devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Voyez le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur,
239 rue Bourbon.

A. J. Villeré, avocat.

27 jan—27 fév 3 10 17 24 27

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

16 avril—1an

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence double à deux étages, 1734 et 1738 rue Calliop, entre les rues Carondelet et Baronne.

Résidence simple à deux étages, 1740 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

Le cottage double en bois, 1742 et 1746 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

La résidence simple à deux étages, 1326 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

Succession de Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey—No 81,384—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 janvier 1907, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Baronne, Clio et Carondelet; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Celui le plus près de la rue Carondelet, mesurant 43 pieds de face à la rue Calliope, par 96 pieds de profondeur; les améliorations sur ledit lot sont désignées par les Nos 1734, 1738 rue Calliope et comprenant une résidence double à deux étages. Le deuxième de cela est désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte pardevant J. L. Larouche, notaire, daté le 16 octobre 1869, mesurant 23 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les améliorations sont désignées par le No 1740, rue Calliope et comprenant une résidence simple à deux étages; le lot le plus près de la rue Baronne mesurant 32 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par les Nos 1742 et 1746 rue Calliope et comprenant un double cottage en bois.

La propriété ci-dessus désigné est bien situé à une petite distance du centre du commerce et prend de la valeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St Philippe et Trémé et désigné par la lettre C, sur un plan par Arthur de Armas, géomètre-voyer de ville le 17 septembre 1881 et annexé à un acte pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 26 octobre 1881 et mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, même mesure sur la ligne du fond, par une profondeur de 124 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Marais et 124 pieds 6 lignes sur la ligne du côté opposé, les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages en bois, désigné par le No 1245 rue Dumaine.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1907 au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, aux frais des acquéreurs.

MM. Rice et Montgomery, avocats.

26 janv—26 27—fev 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Simple.

1411 avenue des Champs-Elysées, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Joseph Perpere.

No 81,405—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 janvier 1907, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre décrit comme la moitié divisée d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, étant le lot No 15 de l'ilet No 2204 sur un plan original fait par l'ingénieur de ville, le 4 mai 1831, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Villeré, laquelle moitié dudit lot 15 mesurant 20 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, borné au dessus par le lot 16, au dessous par le lot 14 et dans le fond par le lot 18, étant la moitié dudit lot original 15 le plus près de la rue Villeré, les améliorations sont désignées par le No 1411 avenue Champs Elysées et comprenant un joli cottage simple contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets du acquéreur, payables respectivement en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur devant en plus assumer les taxes pour 1907, les dits billets devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur contenant les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de l'assurance, etc.

A. D. Danziger, avocat.

26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Site pour Bâtir,

Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Général Taylor,

[Ilet avenue St Charles et rue Peniston,]

72 par 117 pieds.

La Bâtisse en Bois à Deux Etages,

Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Peniston,

[Ilet avenue St Charles et rue Général Taylor,]

81 par 119 pieds.

Un Lot pour Bâtir,

Rue Bourbon,

[Ilet rues Dorgenois, St Antoine et Law.]

L'Elégante Résidence en Briques à Trois Etages

835 rue Baronne, entre la rue Julie et l'avenue Howard.

Charles Hernsheim et als vs Frank I. Hernsheim.

No 61,130—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1906, et signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville désignés par les lettres C et D, dans l'ilet No 420, borné par les rues Carondelet, Général Taylor, Peniston et l'avenue et Charles. Le lot C mesurant 72 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et faisant face à la rue Général Taylor, formant l'encoignure desdites deux rues; et le lot D mesurant 81 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet et sur une profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à la rue Peniston de 119 pieds 2 pouces 7 lignes, formant l'encoignure desdites deux rues. Sur le lot D est une bâtisse à deux étages bien construite, laquelle pourrait être facilement arrangée comme une résidence moderne. Chaque lot sera vendu séparément.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 7, de l'ilet 1374 borné par les rues Dorgenois (autrefois Magistrate), Bourbon (autrefois Bagatelle), St Antoine et Law, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon par 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Drydades, l'avenue Howard (autrefois rue Delord), et Julie, et désigné par le No 80 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer daté le 15 avril 1876, lequel lot mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne par une profondeur entre lignes parallèles de 147 pieds 2 pouces s'étendant sur une allée dans le fond, pour l'usage du dit lot et d'autres. Les améliorations sont désignées par le No 835 rue Baronne et comprenant une résidence en briques bien construite à trois étages, vendue subiette au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1907 au taux de $55 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en des billets desdits acquéreurs payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907 au delà et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs.

Alfred D. Danziger, Meyer S. Dreifus, avocats.

6 jan—6 13 20 27—fév 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 Cheval, 3 Mulets, 3 Wagons, 4 Jeux de Harnais, 200 Sacs à Huîtres.

William Macheca vs A. A. Tomasovich.

No 81,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MARDI, le 26 février 1907 à 10:30 heures a. m., il sera vendu au No 1206 rue Broad, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 6 février 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant sur adjudication.

14 fév—14 17 24 26

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots du Troisième District.

Une chance pour spéculation.

Succession vacante de William Schmidt.

No 80 989—Cour Civile District—Div. C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 7 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, de l'ilet No 37 du Faubourg Clouet, borné par les rues Clouet, Josephine, Feliciana et Solidelle; enregistrés dans le livre du Bureau des Transferts 21, folio 44.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Quatre terrains pour construire dans le Troisième District.

Succession vacante de Joseph Manuel DeLabarre.—No 80 991 Cour Civile de District Division D

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 7 mars 1907 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci après, à savoir—

Les lots 12, 13, 14 et 15 dans l'ilet No 38 dans le Faubourg Washington, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Vertu, enregistré dans le livre du Bureau des Transferts 19, folio 3-8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

SIXIEME DISTRICT.

Bon Placement.

No 1121 rue Cadiz, entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE LUKE HARDY.

No 80,839—Cour Civile de District—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 28 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 janvier 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée (autrefois Pisquemine), Cadiz, Chestnut et Jéna, et mesurant vingt huit pieds quatre pouces de face à la rue Cadiz par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est complètement démontré sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, un notaire en cette ville, le 6 mars 1876, et comprenant une portion de devant du lot désigné par le No 21, sur un plan dans le livre de plan annexé à un acte passé pardevant Sélim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865.

Les améliorations sont connues comme No 1121 rue Cadiz et comprenant un cottage simple, retiré de la banquette, et contenant quatre chambres, chemin de voiture sur le côté, citerne et hangar.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication et d'assumer les taxes pour l'année 1907, l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 jan—27—fév 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, d'une buvette, etc.

Un "Cash Register".

Frank Castiglovanni vs Elyhu Summers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,598—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 février 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de vins, liqueurs, whiskies, tabac, cigares, etc., installations de buvette, meubles, verreries et faïence, glacière, éventails électriques, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

Un "National Cash Register".

Aussi une buvette dans le fond et comptoir, etc., pouvant être inspectés à n'importe quel moment avant la vente sur les lieux, coin de l'avenue Elmire et la rue Allix, 5me District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

R. E. Humphrey, avocat pour le demandeur.

14 fév—14 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hollander & Co. vs Overstreet & Dubois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, MARDI, le 19 février 1907, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Dan Overstreet, défendeur, dans et à la raison commerciale ou association, intitulée Overstreet & Dubois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Samuel Wolf, avocat pour les demandeurs.

8 fév—8 13 19

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3 75 - - 3 Mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois.

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

1226 RUE PIETE.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne.

MERCREDI, 20 FEVRIER 1907 A MIDI.

Frederick Auderer et Als vs Les enfants mineurs de John et George Auderer.

No 80,280—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. C.

PAR HUFFT BROTHERS, Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 20 février 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vendu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 15 janvier 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire ci-dessus, intitulée le procédera de vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 480, borné par les rues Piété, Marais, Désiré et Urquhart, désigné par le No 8, et mesurant trente et un pieds de face à la rue Piété par cent dix huit pieds de profondeur, avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, laquelle propriété a été acquise par Mme C. Schmidt, femme de George Auderer, par acte pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire, le 19me jour d'avril 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 118, folio 497.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de 1907 et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Francis D. Charbonnet, notaire.

Louis H. Burns, avocat pour les demandeurs.

20 jan—20 27—fév 3 10 17 20

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

2616 rue Quatrième, entre les rues Magnolia et Robertson.

Deux lots de choix pour construire rue Delachaise, entre les rues Liberté et Franklin.

John N. Comfort et al vs Eugene Comfort et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 80,851.

IL sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, MARDI, le 19 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 janvier 1907, et signé le 14 janvier 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Quatrième, Magnolia, Louisiana (autrefois Soria) et Washington, lequel lot est désigné par le numéro Dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant M. Gernon, ancien notaire, le 31 août 1860, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt neuf (129) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet vieux No 34, maintenant l'ilet No 553, borné par les rues Delachaise, St David, Liberté (autrefois St André) et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 17 et 18 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Liberté par les lots 13, 14, 15 et 16 et sur l'autre côté par les lots Nos 19, 20, 21 et 22 et dans le fond par les portions des lots Nos 23 et 12.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit s'il y en a, devant être démontrée par billets à recevoir de l'acquéreur payables en un et deux ans après leur date, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, garantis en leur paiement par lien de vendeur et privilège. Le transfert de l'assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité, taxes de 1907 devant être payées par les acquéreurs. L'acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

JAS A. BRENNAN, Encanteur.

Andrew H. Wilson, Fred. C. Marx, avocats.

16 jan—16 17 20 27—fév 3 10 17 19